

Certificat en droit autochtone

Guide de l'apprenant
2023-2024

Faculté de droit,
Section de droit
civil



Affirmation autochtone de l'Université d'Ottawa

Ni manàdjyànànig Màmìwininì Anishinàbeg, ogog kà nàgadawàbandadjig iyo akì eko weshkad. Ako nongom egawikàd kì mìgiwewàdj. Ni manàdjyànànig kakina Anishinàbeg ondaje kaye ogog kakina eniyagizidjig enigokamigàg Kanadàng eji ondàpinangig endàwàdjìn Odàwàng. Ninisidawinawànànig kenawendamòdjig kije kikenindamàwin; weshkinìgidjig kaye kejejàdizidjig. Nigijeweninmànànig ogog kà nìgànì sòngideyedjig; weshkad, nongom; kaye àyànikàdj.

Nous rendons hommage au peuple algonquin, gardien traditionnel de cette terre. Nous reconnaissons le lien sacré de longue date l'unissant à ce territoire, qui demeure non cédé. Nous rendons également hommage à toutes les personnes autochtones qui habitent Ottawa, qu'elles soient de la région ou d'ailleurs au Canada. Nous reconnaissons les gardiennes et gardiens des savoirs traditionnels de tous âges. Nous honorons aussi leurs dirigeantes et dirigeants d'hier, d'aujourd'hui et de demain, au courage indéniable.



TABLE DES MATIÈRES

4 MOT DE LA DOYENNE

7 REMERCIEMENTS

8 DESCRIPTION DU PROGRAMME

9 APPROCHE PÉDAGOGIQUE AUTOCHTONE

15 OBJECTIFS

16 CONDITIONS D'ADMISSION

16 MODE D'ÉVALUATION DES COURS

16 LISTE DES COURS

18 CALENDRIER PROVISOIRE DES COURS

19 DESCRIPTION DES COURS

27 SERVICES OFFERTS AUX APPRENANTS

**29 WAPANAKEW - LABORATOIRE VISUEL SUR
LES ORDRES JURIDIQUES AUTOCHTONES**

31 TÉMOIGNAGE DES APPRENANTS

33 ACCOMPAGNEMENT DES AÎNÉS

34 FINANCEMENT ET BOURSES 2023-2024

35 DEMANDE D'ADMISSION ET COORDONNÉES

Mot de la doyenne

Kwei kaskina, chère.s étudiantes et étudiants,

Il me fait très plaisir de vous présenter notre programme de certificat en droit autochtone! Ce programme d'une année vise à initier les apprenants et apprenantes autochtones au droit en passant d'abord par la porte de leurs ordres juridiques. Ce faisant, nous cherchons à valoriser les savoirs ancestraux des premiers peuples de ce territoire en les plaçant sur le même pied d'égalité que les savoirs occidentaux, tout en minimisant le choc culturel vécu lors des études en droit.



Ce programme de certificat vise à poursuivre notre engagement facultaire envers la décolonisation de nos programmes tout en répondant aux appels à l'action de la Commission Vérité et Réconciliation. Il constitue l'aboutissement d'un engagement de longue date de la Faculté de droit dans l'enseignement et la recherche en droit autochtone.

Dans les années 1990 et 2000, la Faculté offrait un programme pré-droit de sept semaines pour les candidates et candidats autochtones au programme de licence en droit. Puis, à partir de 2006, nous avons commencé à offrir des écoles d'été en territoire dans le cadre desquelles une cinquantaine d'étudiantes et d'étudiants par année ont été initiés aux ordres juridiques eeyou cri et innu à Uashat Mak Maliotenam sous le leadership de la doyenne de l'époque Nathalie Des Rosiers, du professeur Jean-Paul Lacasse, de Me Paul John Murdoch et de plusieurs aînés et porteurs de savoir réunis au sein de l'Institut Tshakapesh à Uashat Mak Maniutenam. Dès le départ, ces écoles d'été avaient vocation de jeter les bases pour une formation plus approfondie en droit autochtone.

De plus, depuis 2018, la Section offre une formation intensive obligatoire sur les ordres juridiques autochtones à tous les étudiantes et étudiants de première année de la licence en droit. Cette formation a été rendue possible grâce aux ressources et aux réseaux de formateurs autochtones et allochtones développés dans le cadre du partenariat international Legitimus, sous la direction du professeur Ghislain Otis, qui a permis de documenter plusieurs ordres juridiques autochtones dans différents continents et de créer des espaces de dialogue et d'échange sur ceux-ci. Ce projet est venu alimenter directement le programme de certificat. Nous sommes reconnaissants envers ces pionniers et visionnaires, tant au sein des communautés autochtones qu'à l'Université. C'est en marchant dans leurs traces que nous pouvons offrir ce certificat aujourd'hui.

Enfin, je tiens à exprimer toute ma reconnaissance à la professeure Eva Ottawa, atikamekw nehirowisiwiskew nehapiskak itekera et à la vice-doyenne aux études Sophie Thériault pour avoir porté ce projet avec énergie, intelligence et professionnalisme. Mikwetc Eva pour ta vision et ta force. Mikwetc également aux formidables étudiantes impliquées dans le projet Florence, Adéline et Joëlle. Puisse ce programme de certificat n'être à son tour qu'un pas de plus sur le chemin de la réconciliation et du développement des ordres juridiques autochtones.

Mikwetc, Matcaci,

Marie-Eve Sylvestre



Ce programme a été initié par la professeure Eva Ottawa en 2022, atikamekw nehirowiskwew membre de la communauté de Manawan, et vise à permettre aux apprenantes et apprenants autochtones de s'approprier leurs ordres juridiques tout en minimisant le choc culturel vécu lors de leurs études en droit.

La professeure Eva Ottawa mentionne : « Ayant moi-même suivi le cours de pré-droit offert par la Section de droit civil en 1999, je suis convaincue qu'en accueillant les apprenantes et apprenants dans l'univers des ordres juridiques autochtones va renforcer leur bagage culturel tout en appuyant leur cheminement et réussite scolaires. J'ai bon espoir que ce programme puisse servir à tous les niveaux; personnel, professionnel, communautaire. »

EVA OTTAWA, ATIKAMEKW NEHIROWISKWEW



« Ce programme de certificat en droit autochtone représente un pas de plus sur le chemin de la réconciliation. Ce programme unique favorisera l'accès d'un plus grand nombre d'étudiants autochtones à la formation et aux professions juridiques, ce qui permettra d'approfondir la réflexion sur les interactions entre les droits étatiques et autochtones en plus de contribuer à un accès accru à la justice pour les Autochtones. »

SOPHIE THÉRIAULT, VICE-DOYENNE AUX ÉTUDES

Remerciements

Un remerciement particulier à ces organisations pour leur appui et leur soutien.

Tshi nashkumitin! Mikwetc! Migwetc! Mig8etc!

Merci!

Institut de recherche et
d'études autochtones de
l'Université d'Ottawa



Assemblée des
Premières Nations du
Québec et du
Labrador (APNQL)



Assemblée des Premières
Nations Québec-Labrador



jurivision.ca



Justice Canada

Description du programme



Au cours de ce programme, les apprenants et apprenantes autochtones étudieront les ordres juridiques de différents peuples autochtones au Canada, qu'ils seront amenés à comparer avec l'ordre juridique étatique dans certains domaines clés du droit. Ils pourront ainsi se familiariser avec les sources, les fondements, les principes et les règles du droit autochtone et du droit étatique, notamment en matière de droit civil au Québec. Par l'étude comparative des ordres juridiques autochtones et étatiques, les apprenants autochtones seront amenés à réfléchir de manière critique à la nature et aux limites des interactions entre les systèmes juridiques. De plus, le programme permettra aux apprenants autochtones d'acquérir des compétences de base, y compris en matière de droit étatique, aux fins d'accomplir avec succès par la suite une formation juridique complète.

Le programme est offert à temps complet.

Les cours sont essentiellement offerts à distance. Le cours DCC - 1510 Droit autochtone et droit étatique a lieu en présentiel, sur le territoire. Cette formation intensive obligatoire vise à introduire l'univers des ordres juridiques autochtones à travers les différentes sources et la philosophie du droit autochtone. Il est essentiel de participer à ce cours et de le réussir pour poursuivre le programme. Le programme est offert à temps complet ou à temps partiel.



Les cours sont majoritairement enseignés par des professeurs et chargés de cours autochtones. Il est à noter que les Aînés des Premières Nations occuperont une place primordiale dans l'enseignement des ordres juridiques autochtones. Des conférenciers porteurs de la culture autochtone et du savoir juridique autochtone seront également invités afin de valoriser la transmission des savoirs juridiques autochtones.

Ce programme de certificat offre une formation universitaire complète d'une année (30 crédits) portant sur une approche comparative entre les ordres juridiques autochtones et le droit étatique. Par la suite, les apprenants autochtones, munis d'un diplôme universitaire, auront le choix de poursuivre leurs études vers le programme de licence en droit, et éventuellement d'accéder à un ordre professionnel ou de s'orienter vers les études supérieures et la recherche, ou encore vers un programme de common law. Il est prévu que les apprenants qui satisferont à certains critères à l'issue du programme soit automatiquement admis au programme de Licence en droit civil de l'Université d'Ottawa. Les titulaires du Certificat en droit autochtone qui seront admis à la licence obtiendront par ailleurs des équivalences pour deux cours optionnels dans le cadre du programme de licence, soit pour le cours DRC-4763 Traditions juridiques autochtones, et pour le cours DRC-4719 Droit comparé.

À titre de formation autonome, le Certificat en droit autochtone outillera les apprenants autochtones de compétences de base dans le domaine du droit, de la gouvernance et de la recherche. À plus long terme, en favorisant l'accès au programme de licence en droit et éventuellement aux études supérieures ou à un ordre professionnel, ce programme favorisera la formation d'un plus grand nombre de praticiens autochtones du droit, et pourra pallier les difficultés de recrutement de professeurs autochtones au sein des facultés de droit.

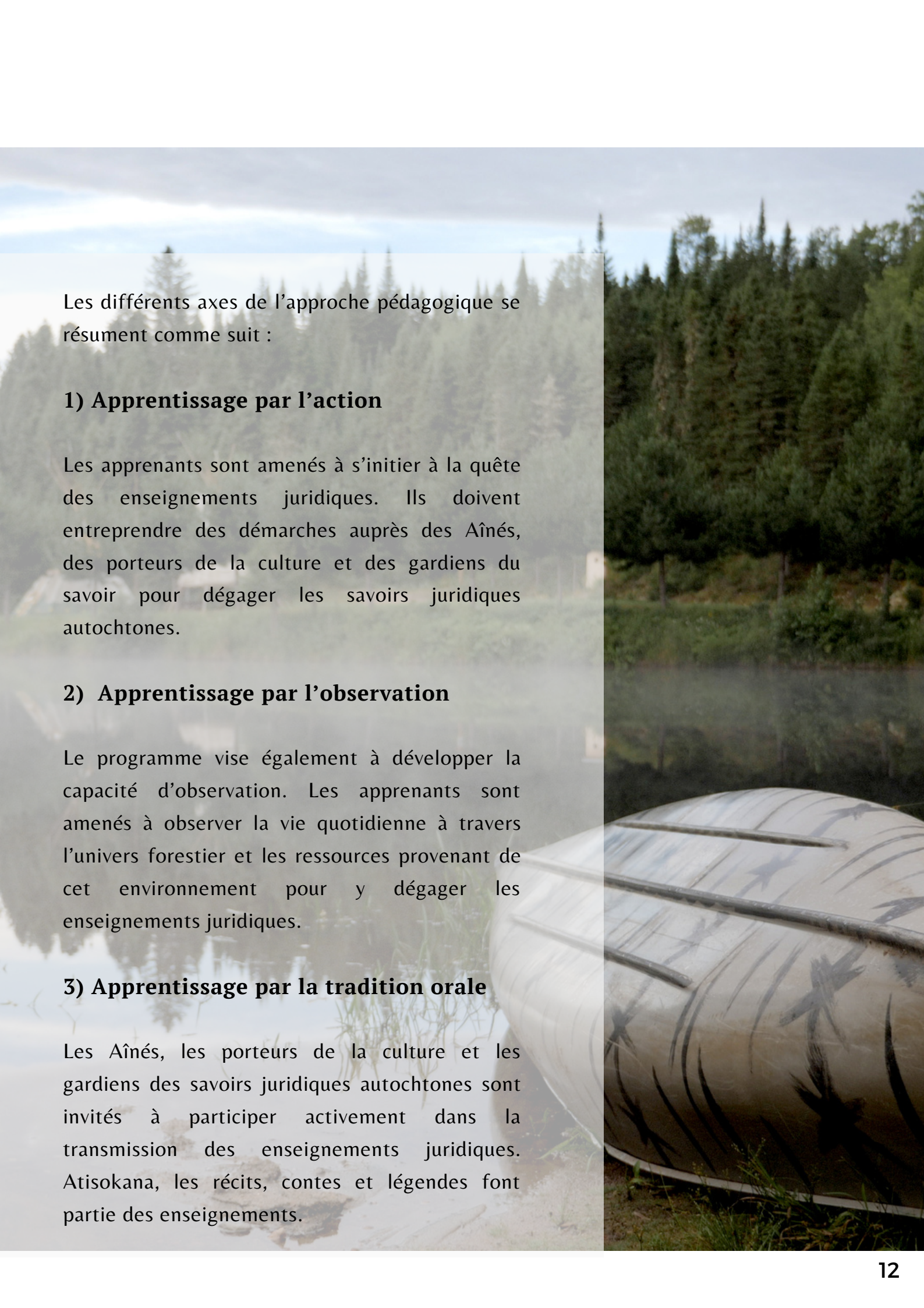


Approche pédagogique autochtone



Ce programme unique adopte une pédagogie expérientielle et holistique innovatrice alliant l'interdisciplinarité et l'apprentissage par l'action dans le but d'initier des apprenants autochtones à l'étude du droit. Les enseignements de la terre-mère sont au cœur des traditions juridiques autochtones. Puisque les ordres juridiques autochtones sont transmis oralement, ils seront enseignés notamment au moyen de récits, en utilisant les cercles du partage et de la parole.





Les différents axes de l'approche pédagogique se résument comme suit :

1) Apprentissage par l'action

Les apprenants sont amenés à s'initier à la quête des enseignements juridiques. Ils doivent entreprendre des démarches auprès des Aînés, des porteurs de la culture et des gardiens du savoir pour dégager les savoirs juridiques autochtones.

2) Apprentissage par l'observation

Le programme vise également à développer la capacité d'observation. Les apprenants sont amenés à observer la vie quotidienne à travers l'univers forestier et les ressources provenant de cet environnement pour y dégager les enseignements juridiques.

3) Apprentissage par la tradition orale

Les Aînés, les porteurs de la culture et les gardiens des savoirs juridiques autochtones sont invités à participer activement dans la transmission des enseignements juridiques. Atisokana, les récits, contes et légendes font partie des enseignements.



4) Apprentissage en territoire

En atikamekw nehiromowin, « notcimik » signifie là d'où je viens et désigne l'univers forestier. Ce terme est similaire en innu aimun ou en anicinape. Le contact avec l'univers forestier est propice à l'apprentissage des ordres juridiques autochtones. La transmission de certains enseignements doit se faire en territoire.

5) Apprentissage par l'analyse de textes

Les apprenants sont amenés à lire des lois et des décisions judiciaires pour compléter leur apprentissage.



Le programme de certificat préconise ainsi l'approche pédagogique qui prévaut chez les Premières Nations. La tradition orale, l'observation, les échanges, les discussions et les partages sont valorisés. Les apprenants sont amenés à réfléchir à partir des termes juridiques dans leur langue maternelle et à apporter une réflexion sur la coexistence des ordres juridiques.

L'enseignement du droit étatique, pour sa part, sera fondé sur les méthodes traditionnelles utilisées dans la plupart des facultés de droit civil, y compris l'étude de la jurisprudence et des textes de lois, notamment le Code civil du Québec.

Ces méthodes d'enseignement permettront d'élargir les connaissances générales, le savoir-être et le savoir-faire en lien avec les ordres juridiques autochtones et le droit étatique, par la voie orale et écrite, et ce de manière à promouvoir la confiance, les connaissances et les compétences des apprenants qui seront dès lors mieux outillés pour entreprendre et réussir des études en droit.

Il n'existe aucun programme comparable en langue française au Canada ou ailleurs dans le monde.



Objectifs

L'objectif premier de ce programme de certificat est d'offrir à des apprenants autochtones une formation de base en droit dans le but de mieux les outiller à entreprendre et à réussir des études de Licence en droit. À la fin de ce programme, les apprenants seront en mesure de :

1. Démontrer des connaissances juridiques de base liées au droit autochtone et au droit étatique en identifiant leurs sources et fondements pour pouvoir les comparer.
2. Appliquer les modes de transmission des connaissances autochtones en adoptant une approche pédagogique expérientielle et holistique pour enseigner les ordres juridiques.
3. Mener des recherches sur la coexistence des ordres juridiques autochtones et allochtones pour identifier les défis, enjeux et pratiques liés à l'actualisation des lois autochtones.
4. Mener de manière professionnelle des cercles de partage pour identifier et résoudre les problèmes contemporains.
5. Communiquer les concepts liés aux ordres juridiques autochtones et étatiques à des audiences variées en utilisant différents media.



Conditions d'admission

L'inscription au certificat est offerte aux candidats autochtones possédant des compétences en français. Les candidatures pourront provenir de personnes titulaires d'un DEC ou de postulants adultes. Les candidats devront soumettre une lettre d'intérêt ou de motivation pour ce programme.

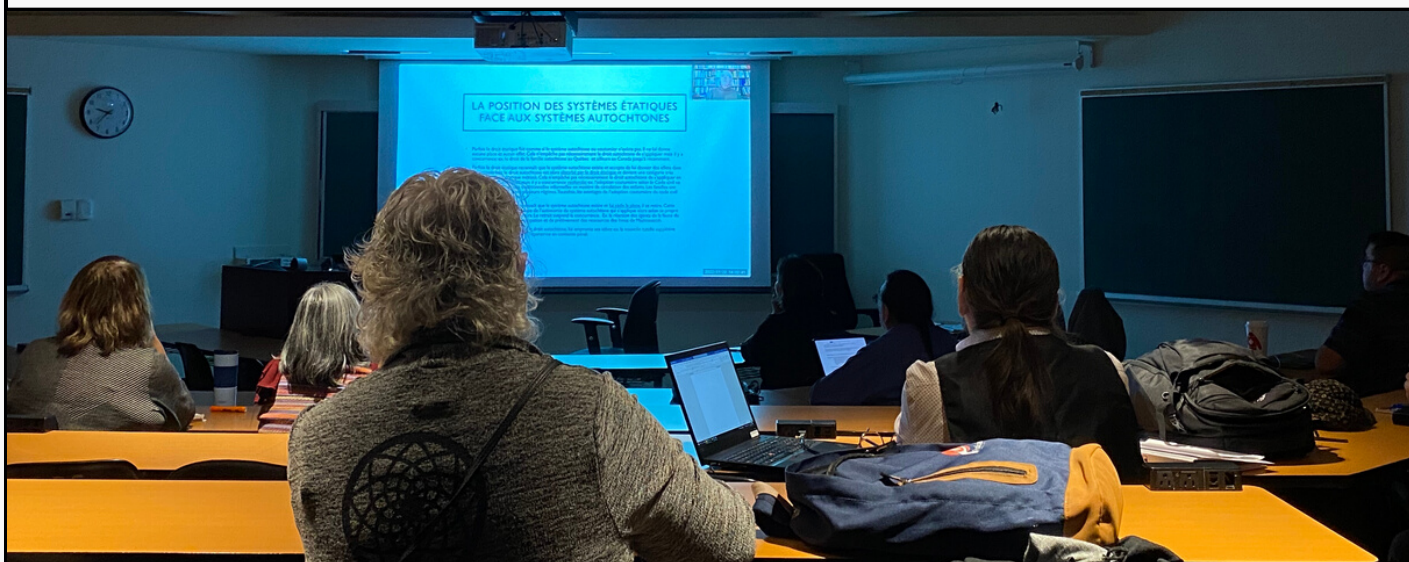
Dans sa lettre, le candidat doit exposer sa motivation à poursuivre des cours universitaires dans le domaine du droit autochtone et du droit étatique; démontrer une connaissance de base sur l'histoire, la culture et l'identité autochtone; faire état de son parcours de vie en expliquant ses liens avec une communauté autochtone ou son rapport avec son identité autochtone; démontrer son intérêt à la revitalisation des ordres juridiques autochtones; avoir une bonne connaissance sur les savoirs autochtones ainsi qu'une ouverture réelle à l'apprentissage fondée sur la pédagogie autochtone.

Le processus de sélection des candidatures sera complété par une courte entrevue.



Mode d'évaluation des cours

Les modes d'évaluation sont les travaux pratiques, les examens « maison », le travail long écrit, la présentation orale, la participation, la simulation et les cercles de parole. L'enseignante ou l'enseignant peut choisir son mode d'évaluation en privilégiant ces méthodes. Ces modes d'évaluation visent notamment à évaluer l'acquisition des connaissances, à développer les habiletés en matière de recherche et de rédaction, à faire appel à la capacité d'analyse et à l'esprit critique des apprenantes et apprenants, et surtout à mettre à profit leur expérience personnelle. La présence au cours et la lecture des textes assignés aux différentes séances est nécessaire pour la réussite de ces épreuves.



Liste des cours

- 1) DCC 1510 – Droit autochtone et droit étatique (3 crédits)
- 2) DCC 1512 – Ordres juridiques autochtones et droit de la famille (3 crédits)
- 3) DCC 1511 – Ordres juridiques autochtones et droit constitutionnel (3 crédits)
- 4) DCC 1513 – Ordres juridiques autochtones et droit foncier (3 crédits)
- 5) DCC 1703 – Ordres juridiques autochtones et droit criminel (3 crédits)
- 6) DCC 1704- Ordres juridiques autochtones et droit international (3 crédits)
- 7) DCC 1705 – Leadership et gestion de conflits en milieu autochtone (3 crédits)
- 8) DCC 17061 et 17062 – Lecture dirigée (3 crédits)
- 9) Deux cours aux choix à la Faculté des Arts

Calendrier provisoire du programme et horaire des cours

Session d'été 2023

21 au 23 août à 14 au 17 août

LUN.	MAR.	MER.	JEU.	VEN.
8h30 - 11h30 : DCC 1510 13h - 16h : DCC 1510	8h30 - 11h30 : DCC 1510 13h - 16h : DCC 1510	8h30 - 11h30 : DCC 1510 13h - 16h : DCC 1510	8h30 - 11h30 : DCC 1510	8h30 - 11h30 : DCC 1510

Session automne 2023

6 septembre au 6 décembre

DIM.	LUN.	MAR.	MER.	JEU.
9h - 12h : Mentorat (optionnel)	18h - 21h : DCC 1511	17h - 20h : DCC 1512		18h - 21h : DCC 1513

Session hiver 2024

8 janvier au 9 avril

DIM.	LUN.	MAR.	MER.	JEU.
9h - 12h : Mentorat (optionnel)	18h - 21h : DCC 1703	18h - 21h : DCC 1704		18h - 21h : DCC 1705

Autres dates importantes et échéances scolaires

www2.uottawa.ca/etudiants-actuels/dates-importantes-echeances-scolaires

DCC 1510 – Droit autochtone et droit étatique

Ce cours préparatoire est offert en session intensive et se déploie en deux parties. Dans la première semaine, l'accueil des apprenants en territoire leur permettra d'explorer et de vivre les enseignements liés à la tradition orale. La présence des Aînés et des porteurs de connaissances est essentielle à la transmission des connaissances juridiques autochtones, leur participation sera grandement valorisée lors des cercles de partage. Les apprenants pourront ainsi parcourir avec eux les différentes sources des ordres juridiques autochtones soit le droit sacré, le droit naturel, le droit délibératif, le droit coutumier et le droit positif. Les soirées seront dédiées à atisokana [contes et légendes] et à matotosowin [tente de sudation].

Au cours de la deuxième semaine, des séances en classe sont prévues pour y présenter les sources et l'organisation du droit étatique. Des visites (Bibliothèque Brian-Dickson et institutions étatiques) et des conférences sont également au programme.

Exceptionnellement, ce cours est ouvert aux étudiants spéciaux qui pourront ainsi découvrir l'univers des ordres juridiques autochtones sans avoir à accomplir l'ensemble du programme.



Méthode d'enseignement

Dans la première partie du cours qui se tiendra en territoire du 14 au 17 août 2023, l'enseignement se fera par des cercles de partage avec la présence d'Aînés et de porteurs de connaissances complétés par les soirées dédiées à atisokana et aux cérémonies.



Dans la deuxième partie du cours qui aura lieu à l'Université d'Ottawa du 21 au 23 août 2023, il y aura des cours magistraux complétés par la présence de conférenciers et de visites d'institutions étatiques.



DCC 1512 – Ordres juridiques autochtones et droit de la famille

Description du cours

Introduction au droit autochtone et au droit québécois dans le domaine des relations familiales. Étude de sujets particuliers dont notamment les soins coutumiers à l'enfance, l'adoption coutumière, les cérémonies destinées aux enfants, etc. Étude des régimes juridiques étatiques en matière de mariage, de divorce, d'autorité parentale et d'adoption.

Objectifs du cours

Les objectifs du cours sont :

- Acquérir des connaissances d'ordre général dans le domaine de l'enfance et de la famille à partir des ordres juridiques autochtones et des régimes juridiques étatiques;
- S'initier au raisonnement juridique par l'exercice d'analyse de la loi et de la jurisprudence complété par la résolution de cas pratiques;
- Développer une analyse critique et un esprit de synthèse.

Méthode d'enseignement

Le cours se donnera sous forme de cercle de parole avec une composante magistrale minime pour introduire les concepts. Les apprenants sont amenés à participer activement en complétant les lectures préalables et en proposant des questionnements et des réflexions.





DCC 1511 – Ordres juridiques autochtones et droit constitutionnel

Description du cours

Fondements et sources des ordres juridiques autochtones et étatiques. Constitutionnalismes autochtones. Introduction au droit constitutionnel canadien, y compris au droit canadien des peuples autochtones.

Objectifs du cours

Les objectifs du cours sont :

- Acquérir des connaissances d'ordre général sur le constitutionnalisme autochtone et en droit constitutionnel canadien ;
- Situer les différentes sources et les fondements des champs de compétences ;
- Développer une analyse critique et un esprit de synthèse.

Méthode d'enseignement

Le cours se donnera sous forme de cercle de parole avec une composante magistrale minimale pour introduire les concepts. Les apprenants sont amenés à participer activement en complétant les lectures préalables et en proposant des questionnements et des réflexions.



DCC 1513 – ORDRES JURIDIQUES AUTOCHTONES ET DROIT FONCIER

Description du cours

Étude du rapport avec la terre et les êtres vivants dans divers ordres juridiques autochtones et dans le droit étatique. Introduction au droit des biens et au droit des ressources naturelles en droit québécois.

Objectifs du cours

Les objectifs du cours sont :

- Démontrer des connaissances juridiques de base liées au droit foncier.
- Appliquer les modes de transmission des connaissances autochtones en adoptant une approche pédagogique expérientielle et holistique pour enseigner les ordres juridiques.
- Mener des recherches sur la coexistence des ordres juridiques autochtones et allochtones pour identifier les défis, enjeux et pratiques liés à l'actualisation des lois autochtones.
- Communiquer les concepts liés aux ordres juridiques autochtones et étatiques à des audiences variées en utilisant différents media.

Méthode d'enseignement

Le cours se donnera sous forme de cercle de parole avec une composante magistrale minime pour introduire les concepts. Les apprenants sont amenés à participer activement en complétant les lectures préalables et en proposant des questionnements et des réflexions.

DCC 1704 – Ordres juridiques autochtones et droit international



Ceintures wampum représentant le traité de Niagara, exposées lors d'une célébration du 250^e anniversaire de l'accord, en 2014. (Aveill, Lehan/Pix Active Imaging/facebook.com)

Description du cours

Introduction à l'histoire, aux fondements et aux principales institutions du droit international. Étude du droit international se rapportant aux peuples autochtones. Étude des traditions juridiques autochtones dans ce domaine (alliances, traités et protocoles).

Objectifs du cours

Les objectifs du cours sont :

- Démontrer des connaissances juridiques de base liées au droit international.
- Mener de manière professionnelle des cercles de partage pour identifier et résoudre les problèmes contemporains.
- Communiquer les concepts liés aux ordres juridiques autochtones et étatiques à des audiences variées en utilisant différents media.

Méthode d'enseignement

Le cours se donnera sous forme de cercle de parole avec une composante magistrale minime pour introduire les concepts. Les apprenants sont amenés à participer activement en complétant les lectures préalables et en proposant des questionnements et des réflexions.



DCC 1705 – Leadership et gestion de conflits en milieu autochtone

Crédit photo: <https://www.convergingpathways.ca/post/?ID=31>

Description du cours

Leadership et rouages administratifs des communautés autochtones. Systèmes de gouvernance traditionnels et systèmes de gouvernance régis par le droit étatique. Devoirs et responsabilités en matière de prévention et de gestion de conflits en droit autochtone et en droit étatique.

Objectifs du cours

Démontrer des connaissances juridiques de base liées au droit international.

Mener de manière professionnelle des cercles de partage pour identifier et résoudre les problèmes contemporains.

Communiquer les concepts liés aux ordres juridiques autochtones et étatiques à des audiences variées en utilisant différents media.

Méthode

d'enseignement

Le cours se donnera sous forme de cercle de parole avec une composante magistrale minime pour introduire les concepts. Les apprenants sont amenés à participer activement en complétant les lectures préalables et en proposant des questionnements et des réflexions.

DCC 17061 et 17062 – Lectures dirigées

Description du cours

Choix d'un sujet à approfondir au cours de l'année. L'apprenante et l'apprenant doit définir une question de recherche, réaliser une revue de littérature et rédiger un travail long à remettre à la fin de la formation.

Objectifs du cours

Les objectifs du cours sont :

- Démontrer des connaissances juridiques de base liées au droit autochtone et au droit étatique en identifiant leurs sources et fondements pour pouvoir les comparer.
- Mener des recherches sur la coexistence des ordres juridiques autochtones et allochtones pour identifier les défis, enjeux et pratiques liés à l'actualisation des lois autochtones.
- Communiquer les concepts liés aux ordres juridiques autochtones et étatiques à des audiences variées en utilisant différents media.

Méthode d'enseignement

Une séance de 2 heures en ligne sera offerte à chaque mois au cours de la session d'automne 2023 pour présenter les différentes étapes d'un travail écrit. La rédaction du travail de recherche se fera au cours de la session d'hiver 2024.



Services offerts aux apprenants



Gilbert Whiteduck
Aîné en résidence

Gilbert Whiteduck est un Anicinape de Kitigan Zibi qui s'est toujours impliqué activement au mieux-être des siens, que ce soit au niveau éducatif, politique ou social. Il a complété un baccalauréat en travail social en 1997 à l'Université d'Ottawa. Ardent défenseur et activiste pour son peuple, Gilbert Whiteduck a œuvré pendant plus de trente-cinq ans dans le domaine de l'éducation notamment dans la mise en place de l'autorité locale en éducation à Kitigan Zibi. Il a été élu Chef de Kitigan Zibi de 2008 à 2015. Depuis 2015, il occupe le poste de superviseur clinique et conseiller en résidence au Centre de traitement Wanaki qui permet aux jeunes et moins jeunes des Premières Nations d'entamer un processus de guérison. Le 28 août 2020, il a été réélu comme conseiller au Conseil des Anishnabes de Kitigan Zibi. Depuis l'été 2022, il agit comme Aîné en résidence pour la Section de droit civil de l'Université d'Ottawa et accompagne les apprenants dans le nouveau programme.

Il organise différentes activités pour assurer l'accompagnement et la réussite des apprenants :

- Écoute et accompagnement individuel, selon le besoin;
- Café rencontre zoom hebdomadaire;
- Implication dans les différents comités et présence aux évènements.

Service de mentorat



Florence Robert a complété sa Licence en droit civil en 2021 à l'Université d'Ottawa. Toujours disponible pour ses pairs, Florence a agi comme mentore auprès d'étudiants autochtones à Licence en droit civil et continue de s'impliquer en tant que mentore au sein du Certificat en droit autochtone.

Elle organise des ateliers sur une base régulière pour assurer l'accompagnement et favoriser la réussite des apprenants :

- Atelier sur le Code civil du Québec;
- Atelier sur la recherche juridique;
- Atelier sur l'analyse d'une décision d'un tribunal;
- Et plus encore.

Florence Robert, Mentore

Centre de ressources autochtones

Le Centre de ressources autochtones, Mashkawazìwogamig est un lieu culturellement sécuritaire qui offre tout un éventail de mesures de soutien et de programmes conçus spécifiquement pour les Premières Nations, les Inuit et les Métis. C'est un endroit où vous pouvez travailler, rencontrer vos pairs et faire des apprentissages auprès de notre personnel, d'aînées ou aînés en visite, ou encore de gardiennes ou gardiens des savoirs traditionnels.



Pour plus de renseignements, visitez <https://www2.uottawa.ca/notre-universite/autochtone/centre-ressources-autochtones>

WAPANAKEW – Laboratoire visuel sur les ordres juridiques autochtones

WAPANAKEW signifie « mettre au grand jour », « émerger », « une cérémonie qui t’amène à un réveil te portant plus loin, à voir plus grand ». Ce nom a été choisi par des apprenants du programme de certificat afin de nommer le Laboratoire visuel sur les ordres juridiques autochtones associé au programme de certificat.

Ce projet unique de mobilisation des connaissances financé par Justice Canada est appuyé par l’équipe Jurivision (jurivision.ca). Wapanakew propose de présenter les systèmes de justice et de droit autochtones par le biais de contenus audiovisuels fondés sur le savoir, afin d’accroître la connaissance, la sensibilisation et la compréhension de la reconnaissance du droit et des traditions juridiques autochtones; et d’encourager un dialogue éclairé entre les parties prenantes du système juridique à cet égard. Les activités supplémentaires comprennent l’élaboration de ressources éducatives et d’information juridique fondées sur le savoir traditionnel des communautés autochtones au Québec, tout en faisant participer activement les apprenants inscrits au certificat en leur proposant une approche expérientielle.



Pour l'Université d'Ottawa, il est important de préconiser une approche collaborative avec les Premières Nations et à les impliquer activement à différentes étapes du projet. Dans le cadre du cours DCC 1512 – Ordres juridiques autochtones et droit de la famille, un projet collectif a été élaboré avec les apprenants qui ont identifié deux thématiques importantes à documenter: les soins coutumiers à l'enfance et le développement d'un lexique des concepts et notions juridiques en langue autochtone. Pour lancer ce projet, trois assistants de recherche ont été embauchés parmi la cohorte 2022-2023.

L'équipe est composée de :

- Marie-Ève Sylvestre : doyenne de la Section de droit civil.
- Eva Ottawa : directrice de recherche
- Étienne Trépanier : avocat-cinéaste en résidence et conseiller en plaidoirie visuelle à la Section de droit civil, coordination de projet, Producteur exécutif, réalisateur.
- Patrick Walton : producteur, coordonnateur technique et artistique, Programmeur de contenus interactifs, graphisme, gestion médias sociaux.
- Sylvestre Desterres : apprenant, assistant de recherche.
- Martha-Karine Awashish : apprenante, assistante de recherche.
- Jessica Cleary : apprenante, assistante de recherche.

Témoignages des apprenants



« La formation du certificat en droit autochtone m'a permis de me reconnaître dans le domaine du droit. Nous avons notre propre concept de vie et nos propres lois et cela est fondamental de les reconnaître et de nous reconnaître dans ce pays. »

MARTHA-KARINE AWASHISH, ATIKAMEKW NEHIROWISKWEW



« Ce programme m'a permis de découvrir le Droit comme on le conçoit chez les Innus. Pour moi, c'est important de ne pas oublier l'héritage de nos ancêtres et leur vision du monde, leur chemin et leurs savoirs sont une base importante pour notre futur. Ce certificat m'a permis d'avoir une vision plus lointaine et à vouloir poursuivre des études pour me dédier aux enjeux Autochtones! »

DORIS BOSSUM, EEYOU-INNUE

Témoignages des apprenants

« Le programme de certificat en droit autochtone m’a permis de comprendre que le droit pour nous, les autochtones, est un mode de vie en soi. Ces droits n’ont jamais été transcrits sur papier parce que ce n’était pas nécessaire. Nous le portons tous en chacun de nous, ils étaient et ont toujours été profondément ancré en faisant parti de notre identité, qui nous étions et qui nous sommes encore aujourd’hui. J’ai compris que le droit pour moi n’est pas quelque chose que l’on peut attribuer à quelqu’un comme étant un privilège mais plutôt comme une chose que l’on doit appliquer tous les jours dans nos relations avec les autres, notre environnement, et ce, dans le plus grand respect envers soi-même, les autres et ce qui nous entoure. »

JESSICA CLEARY, ATIKAMEKW NEHIROWISKWEW

« Le certificat confirme que les ordres juridiques issus des Premières nations, Métis et Inuit sont nécessaires pour nourrir la compréhension et le respect mutuels entre les Allochtones et les Premiers peuples. Ce programme vient solidifier les bases de cette relation en matière de droit étatique et autochtone. »

SYLVESTRE DESTERRERES,
INNU





Mary Coon, Eeyou Nehirowisiw

Née de parents Eeyou du Lac Mistassini. Aînée d'une famille de 9 enfants. Au décès de sa mère, elle s'occupe de ses frères et sœurs avec sa grand-mère. Elle a été élevée dans les traditions eeyou par ses grands-parents. Mary quitte sa famille et sa communauté à l'âge de 7 ans, pour aller au pensionnat qu'elle a fréquenté pendant 11 ans. À 14 ans, elle quitte définitivement sa communauté pour aller vivre dans les grandes villes. Kokom Mary est une mère de 8 enfants, dont 3 adoptés; Kokom Mary a également 37 petits-enfants et 17 arrière-petits-enfants.

Elle a appris de sa grand-mère les enseignements liés aux rituels destinés aux jeunes enfants et moins jeunes. Elle s'est servie de ces enseignements pour devenir guérisseuse psychologique. Elle a été thérapeute pour la Fondation autochtone de guérison et œuvré en santé mentale pendant près de 32 ans.

Fernand Niquay, Atikamekw Nehirowisiw

Fernand Niquay est Atikamekw Nehirowisiw qui a vécu son enfance en territoire avant de partir pour le pensionnat vers l'âge de 6 ans. À son retour, il est tourné vers notcimik [là d'où je viens] pour être autonome et subvenir à sa famille. Il est un mari, un père de famille, un grand-père et un arrière-grand-père qui a fréquenté le territoire comme son père et ses grands-parents le faisaient. Pendant plusieurs années, il a vécu une partie de l'année en territoire au rythme des saisons. Avec son épouse Joscelyne, ils fabriquent des wikwas tciman (canots en écorce de bouleau), des tewehikan (tambour), des tikanakan (porte-bébé). À travers les années, Fernand a puisé dans les enseignements traditionnels de kimocominook. Il a notamment reçu les enseignements Mikinakw (Lodge de la tortue) qui l'ont amené outre-mer pour partager et aider les gens. Aujourd'hui, il est un guide-aidant-naturel pour les membres de sa communauté, et pour tous ceux qui en ont besoin.





FINANCEMENT ET BOURSES 2023-2024

Bourse de la Section droit civil

Des bourses sont disponibles pour les nouveaux étudiantes et étudiants qui auront démontré des besoins financiers.

Bourse Nicole Sénécal

Cette bourse de 10 000 \$ vise à encourager la poursuite des études universitaires vers la Licence en droit et à reconnaître la persévérance, l'engagement et le cheminement personnel de l'apprenante ou l'apprenant autochtone, peu importe ses résultats scolaires. Possibilité de renouvellement lors de l'inscription à la Licence en droit.

Bourses d'excellence

Grâce au programme de bourses d'excellence automatiques de l'Université d'Ottawa, vous obtenez d'abord une bourse d'admission pour votre première année universitaire, si vous avez d'excellents résultats au secondaire. Puis, vous recevez une bourse au mérite de 1 000 \$ pour chaque trimestre d'études universitaires à temps plein terminé avec la MPT exigée (voir la section Notes et calcul des moyennes pour voir comment la MPT est calculée sur le site de l'Université d'Ottawa).

Demande d'admission

Pour faire une demande d'admission pour le Programme de certificat en droit autochtone, veuillez soumettre par courriel au Doyen adjoint Pierre Thibault (thibault@uottawa.ca) les documents suivants:

- Lettre de motivation
- Preuve de votre identité autochtone OU déclaration d'appartenance accompagnée d'une lettre d'appui de la communauté d'appartenance (d'une représentante élue ou d'un représentant élu, d'une Aînée ou d'un Aîné, de la personne responsable des études secondaires, ou de toute autre personne pouvant attester de l'identité du candidat) ou d'un organisme autochtone œuvrant en milieu urbain (tel un Centre d'amitié autochtone).
- Relevés de notes (pour les candidates et candidats en provenance du CÉGEP ou d'un établissement secondaire de l'Ontario)
- CV (pour les candidates et candidats adultes seulement)

La date limite pour soumettre une demande est le : 1 mai 2023

Coordonnées

Pour toutes questions ou tous renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser aux personnes-ressources suivantes :

- Eva Ottawa, Professeure associée responsable du programme : eva.ottawa@uottawa.ca
- Pierre Thibault, Doyen adjoint : thibault@uottawa.ca





uOttawa

